Chers parents,

En début d'année scolaire 2019-2020, une association de parents d'élèves FCPE s'est créée au sein du collège Claudie Haigneré de Rouillac.

Voici un listing non exhaustif de nos actions.

- ✓ **Défendre les droits de tous les enfants**
- ✓ **Ecouter les demandes de tous les parents**
- ✓ **Faire vivre la coéducation, avoir un rôle de médiateur entre l'équipe éducative et les parents**
- ✓ **Recueillir l'avis des parents et porter leurs voix en conseil de classe ou en conseil d'administration**
- ✓ **Savoir qui contacter au bon moment pour les petits et grands problèmes qui surviennent au collège**
- ✓ **Etre soutenu de nos initiatives par un réseau départemental et national, pouvoir impulser des pétitions, manifestations quand cela est nécessaire**
- ✓ **Connaître le fonctionnement du sytème éducatif et agir quand les moyens manquent**
- ✓ **Organiser la solidarité pour favoriser la gratuité de l'éducation**
- ✓ **Savoir que les élèves sont d'abord des enfants**

L'adhésion annuelle est de 16,50€ par famille, y compris famille recomposée, et quel que soit le nombre d'établissement scolaire fréquenté par vos enfants.

Etant une association elle est déductible de 66% sur vos impôts ce qui revient à 5.61€ après déduction.

Venez nous rejoindre, nous sommes là pour vous écouter, faire remonter vos inquiétudes ou questions au corps enseignant et trouver des solutions lorsque cela est nécessaire.

Nous prenons sur notre temps libre pour que tous les enfants se sentent bien au collège.

L'équipe de l'association de parents d'élèves FCPE du collège Claudie Haigneré de Rouillac.

Contact : fcpe.claudie.haignere@gmail.com